

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 FEVRIER 2024

DELIBERATION N° 3 : Débat d'orientation Budgétaire pour l'année 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf du mois de février, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation 8 février 2024

Etaient présents : 16 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, M. Johnny BROSSEAU, Mme Sylvie COUSIN, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Stéphane BAUDRY, M. Jacques BILLY, Mme Chantal BRILLAUD, M. Patrice CESBRON, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, M. Olivier POIRAUD, M. Michel ROY.

Etaient excusés : M. Jérôme BARON, Mme Sylvie BAZANTAY, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jean-Marc BERNARD, M. Hervé LE BRETON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Claudine GRELLIER, Mme Patricia MIMAULT, M. Jean-Michel RENAULT.

- Monsieur DARBON, trésorier - excusé

- Monsieur Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP - excusé

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales - art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3, un rapport d'orientation budgétaire suivi d'un débat d'orientation budgétaire au sein de l'assemblée délibérante est organisé dans les collectivités territoriales et certains établissements publics, deux mois avant le vote du budget primitif.

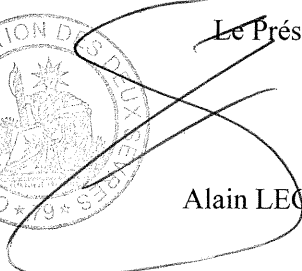
Il précise que bien que cette obligation légale ne s'applique pas aux Centres de gestion, les Chambres régionales des comptes les engagent toutefois à généraliser ces débats.

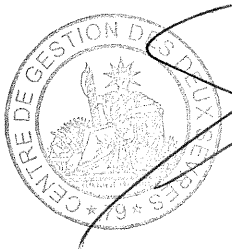
Monsieur le Président présente le rapport d'orientation budgétaire, ci-annexé.

Le Conseil d'administration, après avoir organisé son débat d'orientation budgétaire, et à l'unanimité :

- PREND ACTE de la présentation du rapport relatif à l'organisation du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024.

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,

Alain LECOINTE



Délibération télétransmise en Préfecture le : **22 FEV. 2024**
Accusé réception le : **22 FEV. 2024**

EXÉCUTOIRE

Publiée le : **22 FEV. 2024**
Certifiée conforme à l'original
Saint-Maixent-l'École, le : **22 FEV. 2024**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,


Cyrille DEVENDEVILLE

